

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le vendredi vingt-cinq mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Jacques POULIQUEN, Marc MADEC, Monique KERMARC, Emilie MESSAGER, Patrick LE MERRER, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Hélène RUMEUR, Yvon POULIQUEN, Florence CHARLOU, Pierre-Antoine DEAL, Marie-Aude LE BORGNE, Françoise RAOULT, Jocelyne PROUFF, Ronan PRUD'HOMME, Martine RECEVEUR, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Armelle CAROFF-BLOC'H (pouvoir donné à Sébastien NORMAND), Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Josselin BOIREAU (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Thierry BOURGOIN (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL), Sophie GALLOUEDEC (pouvoir donné Marie-Aude LE BORGNE), Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Yves ROLLAND (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Jean-Pierre MAZE (pouvoir donné à Florence CHARLOU), Mickaël DOSSAL (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Nicolas LOZAC'H (pouvoir donné à Jocelyne PROUFF), Erwan PIERRE (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME)

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 22 Votants : 34 Quorum : 17

Martine RECEVEUR a été élue secrétaire de séance.

- Mme Hélène RUMEUR donne une lecture brève du compte-rendu de la séance du 25 février 2016.
- Le procès-verbal de la séance du 25 février 2016 a été adopté à l'unanimité.

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DU DVD – ILLUMINATION DU CALVAIRE, CODE CM160301

Mme le Maire rappelle qu'un DVD a été réalisé lors de l'illumination du calvaire en juillet 2015 et propose de fixer le prix de vente à 10 € le DVD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition et fixe à 10 € le prix de vente du DVD. Les produits de la vente seront encaissés par le biais de la régie de recettes de produits de fonctionnement.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX A L'EGLISE, CODE CM160302

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires sur l'église. Ce sont des travaux de couverture, de menuiserie et de maçonnerie, estimés à un montant de 18 473,56 € HT.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux ; AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions auprès des organismes financeurs (DRAC, Région, Département...)

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL –
COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM160303**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de réouverture du dernier commerce sur la commune fondatrice de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, afin de permettre aux habitants de cette partie du territoire de bénéficier d'un service de proximité.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 400 000 € HT.

Outre les autres organismes financeurs déjà sollicités, Mme le Maire propose également de demander une subvention au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) et d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel, celui-ci pouvant toutefois être révisé selon les attributions de subventions.

Cette proposition est ainsi définie suite aux conseils délivrés par M. le Sous-Préfet de Morlaix, qui a préconisé le dépôt de deux dossiers au titre du FSIL pour la commune nouvelle, lors de la première phase d'étude des dossiers (phase de février-mars).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local, suivant le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Estimation maximale comprenant l'acquisition, les études et les travaux	400 000,00	Morlaix Communauté (aide au dernier commerce)	20 000,00
		DETR	70 000,00
		FSIL	230 000,00
		Autofinancement	80 000,00
HT	400 000,00 €	HT	400 000,00 €

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES RECEVEURS DU BUDGET PRINCIPAL DES COMMUNES DE SAINT-THEGONNEC ET DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC ET DU BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS DE SAINT-THEGONNEC (PENFO) ET DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC (GORRE LOC), CODE CM160304

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Mme LE DOUJET DESPERTS et M. LE BORGNE, receveurs en poste et que les Comptes de Gestion établis par ces derniers sont conformes aux Comptes Administratifs des communes et des lotissements communaux

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte les comptes de gestion des budgets principaux des communes fondatrices et des budgets annexes des lotissements des Receveurs pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Arrivée en séance de Mme CAROFF-BLOC'H Armelle.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE FONDATRICE DE SAINT-THEGONNEC, CODE CM160305A

Madame le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Monsieur LOZDOWSKI, premier adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2015,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Général 2015 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Monsieur LOZDOWSKI qui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2015	Investissement €	Fonctionnement €
Résultat de l'exercice	77 475,75	297 923,95
Résultat reporté	408 474,74	150 000,00
Résultat cumulé	485 950,49	447 923,95

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2015 du budget principal de la commune fondatrice de SAINT-THEGONNEC.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE FONDATRICE DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, CODE CM160305B

Madame le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Madame Françoise RAOULT, deuxième adjoint et Maire déléguée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2015,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Général 2015 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Madame RAOULT qui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2015	Investissement €	Fonctionnement €
Résultat de l'exercice	-8 684,31	-2 011,04
Résultat reporté	-5 472,83	62 362,56
Résultat cumulé	-14 157,14	60 351,52

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2015 du budget principal de la commune fondatrice de LOC-EGUINER-SAIN-THEGONNEC.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES FONDATRICES, CODE CM160306

Madame le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement 2015 est de 447 923,95 € pour la commune fondatrice de Saint-Thégonnec et de 60 351,52 € pour la commune fondatrice de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec représentant un excédent global de fonctionnement de 508 275,47 €. L'excédent d'investissement 2015 pour la commune fondatrice de Saint-Thégonnec est de 485 950,49 € et le déficit d'investissement 2015 pour la commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec est de 14 157,14 €, représentant un excédent global d'investissement de 471 793,35 €.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 308 275,47 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 200 000 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 471 793,35 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Affectation des résultats 2015	Investissement €	Fonctionnement €
Affectation du résultat au 1068	308 275,47	
Report du résultat d'investissement au 001	471 793,35	
Report du résultat de fonctionnement au 002		200 000,00

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DE SAINT-THEGONNEC (PENFO), CODE CM160307A

Madame le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Monsieur LOZDOWSKI, premier adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Délibérant sur le compte administratif du Budget annexe du lotissement 2015 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Monsieur LOZDOWSKI qui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2015	Fonctionnement €
Résultat de l'exercice	38 407,12
Résultat reporté	-101 001,35
Résultat cumulé	-62 594,23

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement de Saint-Thégonnec (Penfo).

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE PENFO,
CODE CM160307B

Madame le Maire rappelle que le déficit de fonctionnement 2015 est de 62 594,23 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'il apparaît sur le tableau ci-dessous soit 62 594,23 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement.

Affectation des résultats 2015	Fonctionnement €
Report du résultat de fonctionnement au 002	-62 594,23

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC (GORRE LOC), CODE CM160308A

Madame le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Madame RAOULT, deuxième adjointe et Maire déléguée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu les décisions modificatives budgétaires,

Délibérant sur le compte administratif du Budget annexe du lotissement 2015 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Madame RAOULT qui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2015	Fonctionnement €	Investissement €
Résultat de l'exercice	-2 070	0
Résultat reporté	0	0
Résultat cumulé	-2 070	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec (Gorre Loc).

Mme Françoise RAOULT explique le choix de la commune fondatrice de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec de réaliser, à minima, les travaux de viabilisation du lotissement de Gorre Loc, à savoir : installation des réseaux d'eau et d'assainissement par le biais du syndicat intercommunal de Commana et travaux de voirie de base. Un partenariat avec le Logis Breton pour attribuer des lots en logements sociaux a été abandonné. La commune nouvelle aura à lancer le projet de lotissement en prévoyant une étude d'aménagement d'ensemble.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM160308B

Madame le Maire rappelle que le déficit de fonctionnement 2015 est de 2 070 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de l'année 2015 au Budget Primitif de l'année 2016 ainsi qu'il apparaît sur le tableau ci-dessous soit 2 070 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement.

Affectation des résultats 2015	Fonctionnement €
Report du résultat de fonctionnement au 002	-2 070

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2016 DE LA COMMUNE DE SAINT-THEGONNEC, CODE CM160309

En raison de la création de la commune nouvelle, Madame le Maire suggère le maintien des taux pour l'année 2016, proposition validée par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien des taux de 2015 soit :

- Le taux de la taxe d'habitation est de 16.57%
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 21.99%
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est de 33.02%.

Mme CREIGNOU rappelle que lors de la démarche de création de la commune nouvelle, la municipalité s'était engagée à maintenir les taux actuels. Elle ajoute qu'une fusion des taxes des deux collectivités fondatrices devra être menée par la commission des finances, pour une décision du conseil municipal avant le 1^{er} octobre prochain. Les services fiscaux ont été interrogés sur ce travail de fusion des taxes, en lien avec les bases des communes mais les réponses n'ont pas été réceptionnées à ce jour.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2016 DE LA COMMUNE DE LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, CODE CM160310

En raison de la création de la commune nouvelle, Madame le Maire suggère le maintien des taux pour l'année 2016, proposition validée par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien des taux de 2015 soit :

- Le taux de la taxe d'habitation est de 14.87%
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 21.52%
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est de 39.96%.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL, Code CM160311

Madame le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2016 de la commune nouvelle, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 2 760 600 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 5 737 540 €

Section de fonctionnement

Dépenses €

Chapitre 011 : 687 200
Chapitre 012 : 994 310
Chapitre 014 : 2 200
Chapitre 022 : 20 000
Chapitre 65 : 758 370
Chapitre 66 : 33 520
Chapitre 67 : 10 000
Chapitre 023 : 255 000

Recettes €

Chapitre 002 : 200 000
Chapitre 013 : 54 000
Chapitre 70 : 246 411
Chapitre 042 : 53 000
Chapitre 73 : 1 451 887
Chapitre 74 : 681 299
Chapitre 75 : 73 982
Chapitre 76 : 21

Section d'investissement

Dépenses €

Chapitre 040 : 53 000
Chapitre 16 : 122 320
Chapitre 20 : 62 548
Chapitre 21 : 115 713
Chapitre 23 : 3 703 959
Chapitre 041 : 1 680 000

Recettes €

Chapitre 001 : 471 793,35
Chapitre 021 : 255 000
Chapitre 024 : 68 070
Chapitre 10 : 715 177,65 (dont art 1068 : 308 275,47)
Chapitre 13 : 1 047 499
Chapitre 16 : 1 500 000
Chapitre 041 : 1 680 000

Mme le Maire donne des explications complémentaires liées aux principales dépenses et recettes du budget primitif, chaque membre du conseil municipal ayant reçu un projet de BP 2016 établi par la commission des finances.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à :

* Chapitre 011 - Charges à caractère général : achat de prestations de services pour le restaurant scolaire ; fournitures de petit équipement pour l'ensemble des services ; fournitures administratives pour les mairies et la bibliothèque ; achat de livres, CD, DVD pour la bibliothèque à hauteur de 2,50 €/habitant ; contrat de prestations de services avec Tilde, provision pour ESPELIA (accompagnement renouvellement DSP Ti Glas) ; entretien de bâtiments, de voirie et réseaux ; entretien de matériel roulant des services techniques ; contrats de maintenance ; assurances de la collectivité ; crédit divers pour mission archiviste dans les mairies, prestation droit du sol – Morlaix Co, prestation pour document unique ; crédit pour programmation culturelle ; publications des bulletins semestriels d'information et livret d'accueil pour les nouveaux habitants ; crédits pour animation bibliothèque et journée écocitoyenneté.

* Chapitre 012 - Charges de personnel : outre le contrat de mise à disposition d'un agent avec TILDE et une provision pour des missions intérim du CDG, ce chapitre regroupe tous les articles liés aux frais de personnel (rémunérations, charges, assurances), cotisations au CNAS (comité national d'action sociale) pour les agents.

* Chapitre 014 – Atténuation de produits : dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour les jeunes agriculteurs.

* Chapitre 022 – Dépenses imprévues : crédit plus conséquent qu'en 2015.

* Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

* Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : déficit du budget annexe du lotissement ; indemnités des élus ainsi que cotisations retraite et de sécurité sociale, formation des élus ; contribution aux organismes de regroupement (SIVU du Queffleuth, association des sept calvaires, village étape, SIMIF, HEOL...) ; contribution aux écoles privées du Sacré Cœur et de Sainte Jeanne d'Arc sous contrat d'association, subvention à la caisse des écoles, subvention au CCAS ; participations aux autres organismes publics (DSP Ti Glas + TAP + DSP Ti Ar Bleizig) ; subventions aux associations.

* Chapitre 66 – Charges financières : remboursement des intérêts des emprunts.

* Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : ce chapitre regroupe essentiellement des titres à annuler, sur exercices antérieurs, à savoir le remboursement de la commune fondatrice de Loc-Eguiner pour les TAP et la place au multi-accueil, non mandatées avant le 31 décembre 2015.

Les principales recettes de fonctionnement correspondent à :

* Chapitre 002 – Résultat d’exploitation reporté : affectation du résultat de fonctionnement

* Chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre représente essentiellement le remboursement du traitement + Charges de l’agent mis à disposition à la maison du tourisme, le remboursement de la Poste pour la mairie annexe de Loc-Eguiner et une provision pour des remboursements d’assurance pour d’éventuels arrêts de travail des agents.

* Chapitre 70 – Produits des services du domaine et vente: remboursement par les familles pour les interventions des services techniques au cimetière ; redevances d’occupation du domaine public communal (Ti Glas, Ti Ar Bleizig, Orange, ERDF, GRDF...) ; redevances droits et services à caractère culturel (abonnements à la bibliothèque) ; redevances droits et services (cantine, EPAL, aide aux devoirs...), redevances par d’autres redevables (maison du tourisme, syndicat du haut Léon).

* Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections: ce crédit représente principalement une provision des travaux et fournitures réalisés dans le cadre des travaux en régie faits par les services techniques. Cette opération comptable (idem dépenses d’investissement) permet la récupération de la TVA, par le biais du FCTVA. De plus, ce crédit représente également une provision de recettes émanant du FCTVA et concernant la possibilité de récupération de la TVA l’année N sur les dépenses d’entretien de voirie et bâtiments, pour les communes nouvelles.

* Chapitre 73 – Impôts et taxes : contributions directes ; attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire Morlaix Co ; taxe afférente aux droits de mutation.

* Chapitre 74 – Dotations et participations: DGF (dotation globale de fonctionnement), DSR (dotation de solidarité rurale) ; remboursement pour emplois d’avenir, fonds d’amorçage TAP, subvention pour document unique ; subvention de Morlaix Co pour transports scolaires à Loc-Eguiner ; participations diverses collège pour équipements sportifs, Babilou et CEJ CAF.

* Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante: revenus des immeubles (location bâtiments communaux) ; redevance DSP crématorium ; provision pour remboursement sinistres assurances.

Les principales dépenses d’investissement correspondent à :

* Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections: ce crédit représente principalement une provision des travaux et fournitures réalisés dans le cadre des travaux en régie faits par les services techniques. Cette opération comptable (idem recettes de fonctionnement) permet la récupération de la TVA, par le biais du FCTVA. De plus, ce crédit représente également une provision de recettes émanant du FCTVA et concernant la possibilité de récupération de la TVA l’année N sur les dépenses d’entretien de voirie et bâtiments, pour les communes nouvelles.

* Chapitre 041 – Opérations d’ordre (opérations patrimoniales): ce crédit représente le coût de construction de l’école hors honoraires de maîtrise d’ouvrage SAFI. Il permet la récupération de la TVA, via le FCTVA en raison de l’exclusion du FCTVA du compte 238 où sont versées les avances à la SAFI en tant que maître d’ouvrage.

* Chapitre 16 – Emprunts et dettes : remboursement du capital de la dette.

* Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles: frais d'études (hippobus, cuisine centrale, solde étude assainissement Rusquec) ; achat de logiciels mairie pour la commune nouvelle ; réalisation d'un nouveau site internet.

* Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : travaux étanchéité à la bibliothèque ; petits travaux sur bâtiments communaux (cheneau terrain de football, mécanisme cloche ...), achat matériel services techniques (petit matériel) ; achat matériel informatique mairie et restaurant scolaire ; achat matériel et outillage incendie ; achat mobilier salle du CM ; achat mobilier et matériel (lave-vaisselle restaurant scolaire, matériel restaurant scolaire, lave-linge école, autolaveuse, école, salle de judo, salle de sports...)

* Chapitre 23 – Immobilisations en cours : travaux mairie (toiture mairie-poste et travaux maison services au public) ; sanitaires près de l'église ; travaux église ; honoraires mandat SAFI pour école ; participation pour maison médicale ; travaux église ; commerce de proximité à Loc-Eguiner ; Stèle du souvenir ; aménagement terrains Guillerme à Penfo ; plateau multisports ; éclairage terrain de football ; voirie communale ; parking près église ; travaux sur plusieurs rues (rue Bel Air, parking devant la pharmacie, étude pour travaux cité Bel Air, rue de Quinquis et route de Kerambloc'h à Loc-Eguiner) et avenue de Ker Izella y compris enfouissement des réseaux ; piste cyclable (3^{ème} tranche) ; jardin partagé de Penfo (en partie) ; versement SAFI pour ZAC Penn Ar Park et avance SAFI pour maîtrise d'ouvrage école comprenant solde étude faisabilité bâtiment école FM Luzel.

Les principales recettes d'investissement correspondent à :

* Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement : excédent d'investissement 2015 reporté.

* Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation.

* Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : vente du terrain pour le projet de pôle médical, vente du terrain à la Renaissante, acquisition par Morlaix Co de documents d'urbanisme dans le cadre du PLUi suite à l'étude de la CLECT.

* Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : FCTVA (fonds de compensation de la TVA pour 2015 + provisions pour dépenses d'entretien et FCTVA l'année N pour les communes nouvelles) ; taxe d'aménagement ; excédent de fonctionnement capitalisé.

* Chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce chapitre rassemble les subventions émanant de l'Etat, du conseil régional, du conseil général, de Morlaix Co (fonds de concours et aides), du SDEF (syndicat d'énergie du Finistère) pour les dépenses d'investissement de la collectivité.

* Chapitre 16 – Emprunts : ce chapitre rassemble les emprunts susceptibles d'être contractés.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire précise qu'un budget annexe sera à mettre en œuvre si les travaux d'assainissement envisagés au Rusquec sont décidés.

Par ailleurs, elle souligne que, par prudence, des subventions, faisant l'objet de demandes, n'ont pas été inscrites au budget comme les demandes au titre du FSIL. Ce budget, examiné par la commission des finances, prévoit l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1 500 000 € qui ne sera probablement pas contracté dans son intégralité, le montant de l'emprunt pour l'école étant estimé à 900 000 €. Mme le Maire mentionne que la municipalité restera vigilante concernant l'évolution des taux d'intérêt des prêts bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 6 abstentions, le Budget Primitif 2016 du budget principal de la commune.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE PENFO, Code CM160312

Madame le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2016 du budget annexe du lotissement de Penfo, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 64 100 €

Section de fonctionnement

<u>Dépenses €</u>	<u>Recettes €</u>
Chapitre 002 : 62 594,23	Chapitre 70 : 23 513,75
Chapitre 011 : 1 500,00	Chapitre 74 : 1 600,00
Chapitre 65 : 5,77	Chapitre 75 : 38 986.25

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement de Penfo.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, Code CM160313

Madame le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2016 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 22 075 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 22 070 €

Section de fonctionnement

<u>Dépenses €</u>	<u>Recettes €</u>
Chapitre 002 : 2 070	Chapitre 042 : 22 070
Chapitre 011 : 20 000	Chapitre 75 : 5
Chapitre 65 : 5	

Section d'investissement

<u>Dépenses €</u>	<u>Recettes €</u>
Chapitre 040 : 22 070	Chapitre 16 : 22 070

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE, CODE CM160314

Suite à une rencontre avec les agriculteurs, le 4 mars dernier, la municipalité a souhaité prendre une motion de soutien à l'agriculture, au sein du conseil municipal.

La commission agriculture, présidée par Mme RAOULT, a travaillé sur un projet de motion dont lecture est donnée à l'assemblée.

Le cahier des charges actuel, pour la restauration collective, prévoit une fourniture des produits bio à hauteur de 20 % ainsi qu'un approvisionnement maximal en local. Le responsable du restaurant scolaire est très vigilant au respect du cahier des charges actuel.

Mme le maire souligne que le projet de cuisine centrale optimisera les circuits courts et le travail en direct avec les agriculteurs mais, dans l'attente de ce projet à long terme, il conviendra dans l'écriture du cahier des charges du renouvellement du marché de la restauration scolaire de privilégier les circuits courts, dans le respect des marchés publics et sans trop de contraintes, synonymes parfois de coûts plus importants des repas. M. Pierre-Antoine DEAL souhaite que la collectivité aille un peu plus loin en mettant l'accent sur les produits français et bretons.

Le comité de pilotage qui sera constitué en vue de la rédaction du cahier des charges de l'étude sur le projet de cuisine centrale devra également faire preuve de vigilance sur ces sujets, en lien avec les autres partenaires que seront la maison de retraite et l'usine BOSCH ; celle-ci n'a pas encore validé son engagement écrit, en raison du changement de direction.

Après ce délibéré, la motion est ainsi rédigée :

« La Bretagne a toujours été une terre agricole reconnue. Secteur clé de son économie, l'agriculture connaît depuis des années une crise structurelle sans précédent.

Encore récemment, des pans entiers ont fermé dans le secteur agricole et dans l'agroalimentaire. Actuellement de nombreuses exploitations sont en danger, sans perspective. Ce climat génère un désarroi total et une profonde détresse des agriculteurs et de leurs familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

*** réitère son soutien et sa solidarité en direction des agriculteurs, des salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de leurs familles respectives.**

*** réaffirme l'importance de l'agriculture sur le territoire et soutient le maintien des emplois en production, car un emploi sauvegardé en production génère plusieurs emplois.**

*** Demande :**

° Que soit mise en œuvre une politique respectueuse des différents modes de production, dans le respect de l'ensemble des normes applicables à tous.

° Que la traçabilité et la qualité des produits français soient soutenues notamment au travers de l'étiquetage.

° Que les financements spécifiques soient réellement fléchés vers les exploitations les plus en difficulté.

A son niveau, en particulier dans la restauration collective, la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner s'engage à continuer à oeuvrer dans cette direction.

Les représentants de St-Thégonnec Loc Eguiner au sein de Morlaix Communauté seront dans le cadre des compétences communautaires, attentifs à la préservation des zonages agricoles du Plan Local Urbanisme Intercommunal, et aux différents soutiens en direction du milieu agricole. »

15 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission personnel/Vie associative :

- Attribution des subventions aux associations communales et hors commune
- Ensemble des contrats revus avec effet au 1^{er} mars 2016
- Charte des ATSEM élaborée et finalisée pour présentation au conseil municipal. Certaines ATSEM ont été en grève courant mars sans être remplacées à l'école mais suppléées au restaurant scolaire.

- Arrivée de Ronan GOURMELON retardée au 23 mai prochain, du fait de la décision de sa collectivité actuelle
- Services techniques : un agent en arrêt de travail.

Commission enfance jeunesse :

- Réunion prévue le 25 avril

Commission action sociale :

- Organisation de la chasse aux friandises le 30 avril en sollicitant également les membres du CM et du CCAS.

Commission PLUi :

- Réunion à venir selon les disponibilités du bureau d'études (attente de dates).
-

16 - QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente PICARD Christian – Bien situé 23, rue de Paris
- Vente RIMBAUD Pierre – Bien situé 11, rue Mathurin Meheut
- Vente AUTRET Sébastien – Bien situé 3, Place René Yves Creston
- Vente Consorts LE ROUX et SAOUL, Bien situé 8, rue Bellevue

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Informations sur la déchetterie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : Une pétition en faveur du maintien du service est actuellement en cours sur la commune. Lors du CM de décembre dernier, Mme Le Maire avait indiqué qu'elle était en attente d'une réunion de secteur relative aux déchetteries du secteur sud de Morlaix Communauté. Cette réunion, organisée en février, a permis à Morlaix Communauté d'exposer trois scénarios possibles, dans le cadre de l'obligation légale de mise aux normes des déchetteries.

Plusieurs hypothèses sont possibles : maintien ou/et fermeture de la déchetterie avec construction d'une nouvelle mais à ce jour, les décisions ne sont pas prises, comme l'a confirmé Mme Françoise RAOULT en précisant qu'aucune discussion ayant trait à ce sujet n'a eu lieu au sein du bureau communautaire, ni n'a été évoquée au conseil des maires.

La commission environnement de Morlaix Communauté, à laquelle siège M. Olivier LE BRAS, présentera des scénarios au conseil communautaire.

M. PRUD'HOMME fait part de l'utilisation de la déchetterie par les entreprises et de leurs besoins d'horaires larges et réguliers, optimisant ainsi le service et le fonctionnement des entreprises.

Mme le Maire estime que le maintien de la déchetterie est défendable mais pas à n'importe quel prix, comme celui notamment de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le choix sera à peser, en distinguant service de proximité et service public, conclut-elle, en soulignant que dans le cas où l'option de la fermeture était actée, le site serait totalement réhabilité.

-Invitation au vin d'honneur du salon du terroir, des vins et de la gastronomie, le dimanche 3 avril à 11 h à la salle des fêtes de Saint-Thégonnec

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cheneau sur les tribunes	SARL RT Couverture - Plougonven	3 118,00 € HT
Lot n° 3 /Electricité - Sanitaires	LE BOHEC - Landivisiau	2 007,53 € HT
Lot n° 5/Sanitaires automatiques	SAS MPS Toilettes automatiques – JOSSE (40)	40 535,00 € HT

INTERVENTIONS DIVERSES

-Mme Florence CHARLOU informe que la carte scolaire ne change pas, en dépit de la commune nouvelle.

-Mme Florence CHARLOU interroge Mme le maire sur l'avenir de la restauration scolaire sur la commune et en particulier, sur les suites de l'entretien des élus avec les responsables de la DDEC.

Mme le maire mentionne qu'un entretien avec les responsables de la DDEC, dont M. LAMOUR, directeur, a eu pour but d'échanger sur le problème de place qui se posera dans les années à venir (environ trois ans), au restaurant scolaire, en raison de l'augmentation des effectifs dans les écoles primaires et maternelles. Elle rappelle que les collégiens sont actuellement accueillis au restaurant scolaire mais que cette compétence n'est pas communale. L'échange avec les responsables de la DDEC a été très constructif, M. LAMOUR évoquant une refonte du collège incluant une salle de restauration mais à ce jour, Mme le maire n'a pas de retour suite à cet entretien.

La discussion arrivera, en temps utile, au sein du conseil municipal, et la commune restera dans l'accompagnement du collège qui pourrait également bénéficier de la fourniture des repas par la cuisine centrale, souligne Mme le maire.

Mme CHARLOU met en avant le coût d'une salle de restauration, pour le collège. M. Stéphane LOZDOWSKI considère que les représentants de la DDEC étaient moins pessimistes que Mme CHARLOU.

-M. Ronan PRUD'HOMME informe l'assemblée que la CCI a déconseillé l'étude en commission du questionnaire relatif au commerce de proximité. Il a donc été diffusé ainsi, les résultats seront connus fin mai. Une personne intéressée par le commerce a pris contact avec la mairie.

Clôture de la séance : 20 h 30

Affiché le 5 avril 2016.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	